

COMMUNE : BAVANS (25550)

N°65/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>DATE DE CONVOCATION :</u></b> 09/07/2009	L'an deux mil neuf le vingt-quatre juillet à dix huit heures
<b><u>DATE D'AFFICHAGE :</u></b> 24/07/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b> , Maire.
<b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u></b>  <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i>	<i>Etaient présents :</i> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.
<b><u>OBJET :</u></b>  <i>Remboursement Par « Aviva Assurances » Murette du stand de tir – rue de la Dîme sinistrée le 23 février 2009</i>	Formant la majorité des membres en exercice.  <i>Excusés :</i> PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, RENOUX Alain a donné procuration à PETIT Betty, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à CLAUDON Pierre, PERRON Danièle a donné procuration à KNEPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel  <i>Absente :</i> MIELLE Claudine  Madame Monique BONNOT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à encaisser de la Société « Aviva Assurances », au compte 7718, la somme de 1 555,00 € correspondant au remboursement du sinistre occasionné le 23 février 2009 sur la murette du stand de tir – rue de la Dîme.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 24/07/09  
Publiée le 24/07/09  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire

*Radreau*

